JOURNAL

HEBDOMADAIRE DE LA DIETE

Par Mr. de V.

Nr. V.

DECEMBRE 1788.

Dimanche. 7.

Séance du Lundi 1.

M. Jezierſki Caſtelan de Lukow, remit ſur le tapis la propoſition des Ambaſſadeurs à envoyer aux cours étrangères, & fut vivement appuyé par une très grande partie de la chambre; on remarqua dans le discours de ce Senateur, les parolles ſuivantes: Sire, la nation a fait ſon devoir, c'eſt à votre Majeſte à faire le ſien. Cette teinte antique dans le ſtyle, s'etoit entierement perdue parmi nous, & l'on doit avoir des obligations au Caſtelan, de ce qu'il l'a fait revivre.

M. Suchorzewſki Nonce de Chelm, propoſa de faire commencer les enrolemens dans

Varsovie. Ensuite l'on continua le travail de la Commission de guerre; l'article qui lai soit au Roi la nomination & l'avancement aux grades militaires, passa avec quelque peine: cependant il eut été difficile de le lui ôter, vu que l'intégrité des prérogatives royales, se trouve inserée dans l'acte de Confédération; mais les personnes d'un avis contraire, ne reconnoissent pour prérogatives royales, que celles dont il est fait mention dans les *Pacta conventa*.

M. Le Maréchal de la Diète, annonça qu'il lui avoit été remis par les Chanceliers une note signée par M de Cachet; & il ordonna au Secretaire de la Diète, d'en faire la lecture.

Note de M. de Cachet.

Le Soussigné chargé des affaires de l'Empereur, ayant transmis sans délai a Sa Cour les réclamations qui lui ont été remises, dans la Conférence du 1. de Novembre, par leurs Excellences Messieurs les Grands & Vice-Chanceliers de la Couronne & du Grand Duché de Lithuanie, concernant quelques dommages que doivent avoir reçus des Sujets Polonois, de la part des troupes Autrichiennes occupées au siége de Choczin. Il vient d'être autorisé a Les assurer positivement en réponse: Que tels dommages, qui seront prouvés & constatés avoir été causés en cette occasion par

les

les troupes Autrichiennes à des Sujets Polonois, seront compensés & remboursés avec la bonne foi & l'équité, qui fait la base de la conduite de l'Empereur envers tous ses Voisins, & particulièrement envers la Sérénissime République de Pologne; & qu'en consequence le Soussigné sera mis incessamment à même, de l'informer des dispositions qui seront prises par ordre de Sa Majesté Impériale & Royale, pour qu'il soit procedé à l'examen & à la liquidation de ces prétentions, de concert avec les personnes qui seront commises à cet effet de la part de la République.

En attendant le Soussigné est chargé d'accompagner ces assurances de la réflexion, que Sa Majesté le Roi & la Sérénissime République auront sans doute reconnû de leur part avec satisfaction, que les opérations vigoureuses des troupes de Sa Majesté Impériale & Royale en Moldavie, n'ont pas peu contribué à procurer à la frontière Polonoise pendant cette campagne, une securité que l'indiscipline des troupes Turques & Tartares menaçoit d'un danger emminent, malgré les droits de sa neutralité. Que le siége & la prise de Choczin ont mis le comble à sa sureté, en occupant toute l'attention de ces troupes, & en les éloignant tout à fait de la dite frontière; & qu'enfin, si l'efficacité de cette entreprise a necessité quelques mesures indispensables, pour frustrer la place ennemie des secours que le droit des Gens & de Neutralité defend de donner à une place bloquée,

ces mesures ont produit un effet desirable pour les propres intérêts de la Pologne, & n'ont eû d'ailleurs d'autre but que celui de suppléer à cet égard aux dispositions efficaces, qui par une suite de la Constitution du pays, n'avoient pû être accordées aux sollicitations & aux plaintes du Commandant des troupes Autrichiennes; de même que les assurances & les explications, que le Soussigné prie leurs Excellences Messieurs les Grands & Vice-Chanceliers respectifs, de porter à la connoissance de Sa Majesté Polonoise & de la Sérénissime République assemblée en Diète, ne pourront que mettre en plus grande évidence les sentimens équitables & amicales, qui animent son Auguste Maître; de même a-t'il l'honneur de Leur témoigner, que Sa Majesté Impériale & Royale se flatte avec confiance, que le Roi & la République de Pologne, correspondront de leur côté à ces sentimens par un parfait retour de dispositions justes & amicales, & par un égal soin d'écarter tout ce qui pourroit troubler la bonne harmonie, qui subsiste heureusement entre les deux Etats, en maintenant religieusement les engagemens auxquels Ils se trouvent liés reciproquement, par les Traités les plus sacrés.

Varsovie ce 27. Novembre 1788.

DE CACHET.

Les Polonois ont remarqué avec un trés grand plaiſir, que dans cette Note il n'eſt nulle part queſtion de l'Auguſte alliée de S. M. I. R. & Apoſtolique. Ils ſavent d'ailleurs, qu'il eſt queſtion d'une ſuſpenſion d'armes entre ce Monarque & les Ottomans; & toutes ces données paroiſſent faites pour les affermir dans les principes qu'ils ont embraſſé.

Mardi & Mercredi.

On ſe préparoit à remettre ſur le tapis l'affaire des Miſſions dans les cours étrangères, mais le mauvais état de la ſanté de Sa Majeſté, empêcha qu'il n'y eut Séance aucun de ces deux jours.

Séance du Jeudi. 4.

L'on remit ſur le tapis l'affaire des Miniſtres extraordinaires, ou des Ambaſſadeurs, car l'on n'eſt point encore d'accord la deſſus, mais S. M. demanda que l'on renvoya la choſe au lendemain. Cependant on fit paſſer à l'unanimité une autre affaire de la plus grande importance; ce fut la prolongation indéfinie de la Diète, pour autant de temps que les affaires du pays la requéreroient. Enſuite l'on fit lecture de la reponſe à la ſeconde Note de S. M. Pruſſienne; elle a été reçue

avec applaudiſſement, mais des raiſons que le public ignore, ont encore empêché les Maréchaux de la Diète, de la remettre au Miniſtre de Pruſſe: les mêmes raiſons ont empêché que cette Note ne fut publiée & nous forcent par là même, à la remettre au prochain numero.

Séance du Vendredi. 5.

On reparla encore des Miniſtres extraordinaires; S. M. prit la parolle, & aſſura que ſon intention étoit d'en envoyer, mais qu'Elle demandoit encore quelques jours de déliberation. Enſuite l'on continua le travail de la Commiſſion de guerre. La Séance du Samedi a roulé ſur les mêmes objets.



JOUR-